

## L'Etat prépare un plan d'action pour la chaleur renouvelable

Pour notamment accélérer le développement du marché de la chaleur renouvelable, va être élaboré à l'automne 2011 "un plan d'actions en faveur des éco-industries". C'est ce que viennent d'annoncer les ministères de l'Ecologie et de l'Energie, auxquels viennent d'être remis les rapports finaux de groupes de travail du Comité d'orientation stratégique pour les éco-industries. Ces rapports, qui doivent servir de base à ce futur plan d'actions, expriment, en particulier dans le domaine de la chaleur renouvelable, les attentes des fabricants. L'un de ces groupes de travail, celui sur le bâtiment à faible impact environnemental, propose de généraliser les dispositifs de garantie de la performance réelle du bâti dans le résidentiel. Il recommande de conditionner les aides publiques accordées aux particuliers (crédit d'impôt, éco PTZ) à la signature d'un contrat de garantie.

Pour sa part, le groupe de travail Production d'EnR souhaite un doublement de la dotation du Fonds Chaleur. Il demande, concernant le chauffage au bois domestique, de "tenir compte des impacts industriels dans les perspectives d'évolution du crédit d'impôt, pour éviter les à-coups brutaux". Au sujet du solaire thermique, le rapport de ce groupe EnR demande "la mise en place rapide d'une discussion globale avec les professionnels du secteur sur le crédit d'impôt, ses critères d'éligibilité, les gains de performance et de qualité et sur la question des coûts des systèmes". Le rapport juge par ailleurs que "l'entrée en vigueur de la RT2012 devrait permettre au marché du solaire thermique de se développer sur le segment de la maison individuelle", mais qu'il faudra être "vigilant" quant à son application, "notamment au regard de la concurrence des systèmes tels le chauffe-eau thermodynamique". A propos du solaire thermique dans l'habitat collectif et le tertiaire, le rapport pense qu'"un des leviers importants pourrait se trouver dans la définition des labels HPE qui suivront l'application de la RT2012".

Au sujet des PAC géothermiques, le rapport juge nécessaires un effort d'information et de communication auprès des maîtres d'ouvrage et du grand public, ainsi que "l'éradication des contre-références". Il juge aussi nécessaire un effort de simplification administrative et législative : il faut, insiste-t-il, "introduire rapidement dans le code minier l'amendement de clarification exemptant des procédures minières les extractions visant une température supérieure à 20°C, au bénéfice de la géothermie et des PAC". < La filière des PAC affiche des performances commerciales contrastées, poursuit le rapport : le solde commercial est bénéficiaire sur les équipements complets, mais déficitaire si l'on intègre les flux de composants, avec notamment une forte dépendance asiatique que représente l'élément clé du compresseur/inverter et sa logique de pilotage. La filière doit donc trouver des gisements de valeur ajoutée soit à l'amont (relocalisation du sourcing), soit à l'aval (équipements multi-énergies à forte valeur ajoutée) pour améliorer son bilan industriel global. > Le rapport estime que les technologies hybrides en matière de chaleur renouvelable constituent "de réelles opportunités pour les acteurs français de se positionner comme précurseurs, de développer une industrie spécifique et de devenir à terme leaders sur quelques marchés déterminés".

## PAC, CESI : quel impact sur la consommation d'électricité dans le futur ?

À l'horizon 2020, en France, 2,8 millions de logements devraient être équipés de pompes à chaleur. C'est ce qui ressort d'une étude sur l'évolution future de l'offre et de la demande d'électricité que vient de publier RTE. Selon cette étude, "l'hypothèse selon laquelle une majorité de PAC installées dans l'habitat ancien le seraient en conservant les chaudières existantes en relèvements, doit être revue à la baisse". < Cette hypothèse est toutefois maintenue pour les systèmes bi-énergie basés sur des solutions bois, ajoute-t-on à RTE. Lors du remplacement des autres modes de chauffage par une PAC, un appoint électrique résistif pourrait se développer, contribuant à l'appel de puissance électrique lors de période de grand froid. À l'inverse, le développement de PAC hybrides électricité-gaz pourrait permettre de diminuer la contribution du chauffage à la pointe lors des jours de grand froid. >

Concernant les CESI avec appoint électrique, l'étude juge "probable que le complément électrique ne soit plus systématiquement asservi au signal tarifaire Heures Creuses, cette option présentant moins d'intérêt économique pour un logement équipé d'un chauffe-eau solaire". < Ainsi, sans pilotage des périodes de chauffe par un signal tarifaire, cette solution, qui amène un gain sur le bilan énergétique annuel, pourrait accentuer le besoin en électricité pendant les pointes de puissance, poursuit l'étude. De la même façon, l'installation de chauffe-eau thermodynamiques pourrait conduire à un moindre asservissement au signal tarifaire et à des périodes de chauffe se situant au plus près du besoin (soir et matin). >